



Frédérique ROLET
Roland HUBERT
Co-Secrétaires Généraux

à

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 3 décembre 2014

OBJET : Demande d'audience - CIO

Madame la Ministre,

Vous venez de signer un accord cadre et un projet de convention type, qui visent à mettre en place le service public régionalisé d'orientation.

Si nous nous félicitons de la volonté de permettre aux élèves et aux étudiants ainsi qu'aux salariés et aux demandeurs d'emploi, d'être accompagnés et conseillés par le service public dans leurs choix d'orientation et de formation, nous nous interrogeons sur la présentation qui en est faite.

En effet, les centres d'information et d'orientation ne font pas partie du SPRO. Ils y contribuent dans les limites fixées dans une convention signée entre le Recteur, le préfet et le président de Région. Leur public prioritaire demeure celui des élèves et des étudiants comme le précise la loi du 5 mars 2014.

Contrairement à ce que présente le dossier de presse, les régions ne coordonnent donc pas les actions des centres d'information et d'orientation qui restent des services de l'état, mais celles des autres organismes auxquelles, en fonction de leurs missions et des publics concernés, les CIO peuvent s'associer en complémentarité.

Comme vous le savez la question de la décentralisation des Centres d'information et d'orientation est une question très sensible et il n'est pas souhaitable que ce qui a été tranché par la loi soit remis en cause par le contenu de la convention proposée à la signature au niveau régional.

L'inquiétude de nos collègues est d'autant plus forte qu'ils constatent un décalage inquiétant entre les discussions constructives conduites dans le cadre du groupe de travail ministériel (GT14) et les fermetures / fusions de CIO ou leur dilution dans des lieux uniques qui s'opèrent sur le terrain.

Le désengagement des conseils généraux ne justifie pas tout, en particulier les fermetures de CIO, y compris de CIO d'état, pourtant programmées dans plusieurs académies.

Les CIO ont des missions institutionnelles qui ont été actées dans le GT 14. Celles-ci ne peuvent, par exemple, être soumises aux décisions d'engagement ou de désengagement des collectivités en fonction des changements de majorité, pas plus d'ailleurs que les missions des personnels. Nous souhaitons qu'une programmation de reprise progressive par l'état de tous les centres d'information et d'orientation soit rapidement décidée afin de donner des perspectives au réseau des CIO et de rassurer nos collègues.


Enfin, les CIO contribuent de manière centrale et essentielle aux efforts de scolarisation et de maintien en scolarité des jeunes relevant de leur secteur. Ils participent à l'accueil des élèves allophones, aux dispositions relevant de l'éducation récurrente et au travail des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs et des réseaux FOQUALE. Dans les EPLE, les conseillers d'orientation-psychologues travaillent au sein des équipes pluri-professionnelles de suivi à la prévention des abandons scolaires et seraient donc encouragés à poursuivre leurs efforts si le plan prévu pour la lutte contre le décrochage de 50 millions d'euros, ne les oublie pas dans la prévision des créations de postes nécessaires.

La mise en place du SPRO et la situation des CIO devaient faire l'objet de discussions approfondies en parallèle du GT 14. A ce jour, aucune réunion n'est programmée avec les organisations syndicales, pourtant des décisions importantes se prennent et doivent être appliquées dès janvier sur le terrain.

Nous le regrettons vivement et souhaitons qu'une rencontre puisse nous être accordée rapidement.

Nous vous prions, Madame la Ministre, d'accepter nos salutations les plus respectueuses.

Frédérique ROLET



Roland HUBERT

